
***Cérémonie de lancement du Rapport sur la
Cartographie des Violations des droits de l'Homme
et du droit international humanitaire commises du
1 janvier 2003 au 31 décembre 2015***

***Diane Corner,
Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire
Général***

HOTEL LEDGER-BANGUI, 29 MAI 2017

Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux;

Sous-secrétaire Général des Nations unies aux droits de l'homme ;

Honorables Députés,

Excellences mesdames et messieurs du corps diplomatique

Chers collègues du système des Nations Unies,

Mesdames et messieurs, distingués invités

Ce lancement du rapport « Mapping » des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire constitue pour la MINUSCA une réponse à une demande nationale, un moyen d'accomplissement de notre mandat, et une opportunité politique de d'accélérer des efforts dans la lutte efficace contre l'impunité.

Le rapport présente un inventaire accablant de ces violations commises sur le territoire de la République Centrafricaine de janvier 2003 à décembre 2015, une période qui a vu des cycles de violences et des milliers de victimes : des hommes, des femmes et des enfants centrafricains.

La population centrafricaine a exprimé de manière unanime son aspiration profonde à la justice pendant les consultations populaires de Janvier en Mars 2015, une demande qui a été reflétée dans le Forum de Bangui de mai 2015. Ainsi, le Pacte Républicain pour la Paix, la réconciliation nationale et la reconstruction, adoptée par le Forum de Bangui, a réaffirmé avec force le consensus national sur la nécessité de poursuivre les auteurs des crimes graves commis sur le territoire centrafricain et de mettre en place un mécanisme de justice transitionnelle. Le séminaire international sur la lutte contre l'impunité en septembre 2015 a développé des propositions pour la réalisation des aspirations nationales pour la justice, y compris un projet de « mapping » des graves violations de droit de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, prenant acte de la situation en RCA a demandé à la MINUSCA, dans sa Résolution 2301 du 26 Juillet 2016, de ***« fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines pour ce qui est d'identifier les responsables de violations du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de l'Homme commises sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites afin que ces personnes puissent être traduites en justice et d'aider***

à prévenir ces violations et atteintes ». Aujourd’hui, dans le rapport Mapping vous voyez l’accomplissement de cette exigence qui nous a été assignée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

***Monsieur le Ministre de la Justice et des droits de l’Homme, Garde des Sceaux ;
Honorables invités,***

Au-delà du consensus national sur la lutte contre l’impunité et du mandat qui ont inspiré l’initiative du rapport « Mapping », il ne faut pas sous-estimer la pertinence de ce rapport pour la réconciliation nationale, et la recherche d’une paix durable, qui ne peuvent pas prospérer dans un climat d’impunité, de peur et de suspicion. Les incidents documentés dans le rapport Mapping, ainsi que les événements odieux que nous venons de vivre dans l’est du pays témoignent encore la nécessité de remobiliser tous nos efforts pour la justice. C’est avec la pluralité des acteurs – du gouvernement, de la société civile, des communautés, des partenaires internationaux – que la publication de ce rapport joue un rôle clé, unissant nos efforts à œuvrer pour une justice effective pour tous.

Un des mérites de ce rapport réside dans son approche analytique des disfonctionnements structurelles et des causes profondes qui ont pour conséquence la prévalence d’une longue culture d’impunité en RCA. Le rapport considère, conformément à l’esprit du Forum de Bangui, que l’impératif de la lutte contre l’impunité, la recherche de la vérité et l’adoption par des autorités compétentes des réponses appropriées constituent des éléments essentiels pour sortir la Centrafrique de la crise.

Le lancement de ce rapport s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA dans ses aspects relatifs à la lutte contre l’impunité, à la protection des droits de l’homme et à la promotion de l’Etat de droit, un mandat que nous partageons avec l’ensemble du système des Nations Unies, y compris le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme des Nations Unies. Cette cartographie des violations des droits de l’homme et des attentes au droit international humanitaire est le résultat d’une initiative conjointe portée par MINUSCA, le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l’Homme, le PNUD et avec un soutien financier du Gouvernement américain. Je voudrais souligner que dès ce lancement, le rapport est un patrimoine commun, pour tous les centrafricains et la communauté internationale, car il nous interpelle tous dans ces constats et requiert notre engagement concerté, coordonné et cohérent pour la mise en œuvre de ses recommandations.

Mesdames et Messieurs du Gouvernement et des institutions nationales ;

Chers invités

Les incidents décrits dans le rapport – des graves violations des droits de l’homme et les atteintes au droit international – recèlent des éléments constitutifs de crime grave du droit international y compris des violences sexuelles et abus des droits de l’enfant en relation avec le conflit. Le rapport donne le constat que des multiples acteurs – groupes armés nationaux comme internationaux, acteurs gouvernementaux, forces armées étrangères ainsi que des éléments appartenant aux forces de maintien de paix – ont été impliqués dans les crises cycliques

enregistrées en République Centrafricaine, et ont été, a différents degré de gravité, des auteurs de ces violations.

Il met en exergue les crimes commis sur une base confessionnelles, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants par les groupes armés, la destruction des maisons et des biens, les attaques contre des acteurs humanitaires et les forces internationales de la paix et bien d'autres.

Tous les incidents décrits dans le rapport Mapping ont déjà été rendus publics à travers divers mécanismes de reporting. L'équipe des spécialistes des droits de l'homme qui a travaillé sur le rapport a analysé des informations provenant de plus de 1 200 sources confidentielles et publiques. L'équipe a recueille des informations sur plus de 1 290 incidents, dont 620 ont rempli les critères d'inclusion dans le rapport. Ces critères comprennent notamment un seuil de gravité, et une norme de preuve de la « suspicion raisonnable ». La suspicion raisonnable s'agit de vérifier que l'information obtenue était corroborée par au moins un autre témoignage ou document crédible.

Le rapport Mapping ne s'agit ni d'un document d'enquête judiciaire encore moins un réquisitoire introductif d'instance. Ce rapport reste, d'une part, un moyen de documentation et d'archivage des informations relatives aux violations, abus et atteintes graves commis en relation avec différents cycles de violences qui ont secoués la République Centrafricaine. D'autre part, le rapport constitue un outil à usage multifonctionnel : il suggère des pistes pouvant alimenter les mesures judiciaires, et fournit des éléments pour une stratégie globale de justice

transitionnelle, des éléments d'un processus de réforme institutionnelle dans la quête d'une réconciliation nationale.

Monsieur le Ministre de la justice ;

Mesdames, Messieurs;

Les conclusions et recommandations du rapport sur la cartographie des violations s'inscrivent dans le cadre des efforts initiés par le gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Président Faustin-Archange Touadéra, pour lutter contre l'impunité. L'adoption des stratégies et plans nationaux de réformes du secteur de la sécurité, la promulgation de la loi portant Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales le 24 avril 2017 et, plus particulièrement, la loi sur la Cour Pénale Spéciale témoignent de la volonté des autorités centrafricaines à apporter les réponses à la hauteur des nombreux défis identifiés dans ce rapport.

Monsieur le Ministre, je vous encourage à poursuivre les efforts d'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale et qui tiennent de la protection et de l'assistance des victimes comme le suggèrent les recommandations pertinentes du rapport. Sans préjudice de son indépendance, la Cour Pénale Spéciale et les autorités judiciaires disposent, à travers ce rapport, d'informations qui pourraient informer toute stratégie de poursuite judiciaire. Toutefois, les mesures judiciaires sont insuffisantes par elles seules à restaurer la paix et la stabilité durable que nous souhaitons et recherchons tous.

Alors le rapport offre des recommandations sur les mécanismes de justice transitionnelle, qui peuvent favoriser la cohésion sociale et la réconciliation nationale, et je voudrais assurer le Gouvernement de l'appui de la MINUSCA et des Nations unies pour la mise en œuvre d'une stratégie globale de justice transitionnelle.

Excellences

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et des organisations internationales

Je me réjouis profondément de la présence du Sous-Secrétaire Général aux Droits de l'Homme des Nations Unies, Andrew Gilmour, qui témoigne l'intérêt que les Nations Unies accordent à mettre en œuvre – avec le Gouvernement et d'autres partenaires – les recommandations de ce rapport. J'apprécie des efforts importants consentis déjà dans la lutte contre l'impunité, plus particulièrement dans la mise en place de la Cour Pénale Spéciale. Bien sûr, le chemin reste long, mais je suis convaincue, qu'avec l'engagement des partenaires, nous pouvons enfin tenir les auteurs des crimes détaillés dans ce rapport pour responsables de leurs actes, et de faire en sorte que justice soit faite pour les victimes.

Ce rapport donne un portrait tragique et sombre de l'histoire de ce pays, où trop d'hommes, femmes et enfants ont souffert tandis que les auteurs des crimes ont continué à agir en toute impunité. Ce rapport nous rappelle qu'on n'oublie pas les crimes du passé, et qu'un jour la justice interviendra. Ce rapport représente un pas important vers cette justice.

Pour terminer, je voudrais adresser mes remerciements aux autorités de la RCA qui ont offert leur pleine coopération durant tout le processus de ce rapport et exprimer toute ma gratitude à toutes les organisations et personnes ressources qui y ont contribué. A présent, ce rapport représente aux yeux de la MINUSCA un bien commun dont le devenir dépendra de la meilleure utilisation que chacun de nous en fera en faveur de la lutte contre l'impunité, de la justice pour toutes les victimes et du renforcement de l'Etat de droit. Nous le voudrions tous pour l'avenir de la Centrafrique.

Je vous remercie de votre attention.